

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR
L'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS
TEMPORAIRE**

ASSOCIATION

Imprimé à compléter et à retourner obligatoirement au minimum 15 jours avant chaque manifestation

- Par mail à accueil@beauvallon.fr
- Par courrier à Monsieur le Maire – Mairie -1 Place du Marché – 26800 BEAUVALLON
- Par dépôt à l'accueil de la Mairie

Je soussigné(e) :

Représentant(e) légal(e) de l'association :

Adresse postale du siège social :

Tél. :

Adresse e-mail :

Nombre de demandes d'autorisation déjà faites par l'association dans l'année en cours : /5

(Maximum légal de 5 autorisations par an)

Sollicite, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de

1^{ère} catégorie (boissons dites sans alcool)

3^{ème} catégorie (boissons fermentées non distillées et vins doux naturels, vins, bières, cidres, poiré, hydromel, crème de cassis et jus de fruits ou de légumes fermentés comportant jusqu'à 3° d'alcool, vin de liqueurs, apéritif à base de vin, liqueur de fruit comprenant au moins jusqu'à 18° d'alcool).

Lieu de la manifestation :

Objet de la manifestation :

Date de la manifestation :

Horaires d'ouverture de la buvette :

Horaires de fermeture de la buvette :

Fait à _____, le _____

Signature du représentant légal de l'association

« L'utilisation des données par les Services de la Mairie s'effectue dans le respect du Règlement Général de la Protection des Données et de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés »